

Extraits du discours de Jean-Charles Colas-Roy Député de l'Isère, spécialiste de la Transition Écologique au Parlement

« ...Ainsi, pour sécuriser la réussite de cette trajectoire ambitieuse de rénovation thermique des logements, il nous faudra veiller à l'amélioration de 3 points essentiels :

- La massification de la formation
- La massification de l'accompagnement et de la coopération
- La massification des contrôles pour garantir les économies d'énergie

La massification de la formation : qui se décline en plusieurs enjeux dont l'attractivité de la filière, l'embauche de main d'œuvre qualifiée, en particulier de nos jeunes, et l'augmentation des artisans disposant du label RGE.

La massification de l'accompagnement et de la coopération pour être encore plus capable que par le passé de travailler en réseau et en groupement d'entreprises. C'est un défi pour la profession.

La massification des contrôles, car il y a un enjeu majeur à garantir un gain de performance énergétique aux ménages qui s'engagent dans ces travaux, souvent longs et coûteux. Ces contrôles seront aussi les garants du respect de nos objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre.

...La Task Force Sichel dirigée par Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts était composée de représentants d'entreprises, d'institutions publiques, de collectivités, d'opérateurs actifs dans l'accompagnement de la rénovation et de certains parlementaires dont je faisais partie.

3 leviers d'action ont été identifiés et sont déjà en cours de mise en place par le Gouvernement et l'administration, en particulier grâce à la loi « Climat et Résilience », votée au Parlement :

- *la création d'un accompagnateur Rénov' à travers le déploiement d'un réseau harmonisé de guichets sur nos territoires. La réalisation de la rénovation est donc encadrée et effectuée soit par des opérateurs agréés, soit par des structures porteuses du guichet du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, le SPPEH.*
- *Le « prêt avance rénovation ». Avec MaPrimeRénov, le reste à charge pour un ménage modeste s'élève encore à 25 % et pour un ménage très modeste à 10 %. Alors, pour accompagner les ménages et les inciter à engager les travaux ambitieux, le prêt avance rénovation a été adopté. Deux établissements ont déjà annoncé qu'ils commercialiseront le nouveau prêt en janvier prochain : La Banque Postale et le Crédit Mutuel.*
- *La mise en place de la plateforme « Mon accompagnateur rénov' ». Elle facilitera les démarches administratives, notamment le financement et l'organisation des travaux.*

...Nous avons posé toutes les bases de la massification : MaPrimeRenov', la cinquième période des CEE, la récente loi Climat, ou encore les décrets tel que le décret tertiaire pour les bâtiments de bureaux, et bien sûr, la pérennisation dans les aides allouées à la rénovation dans les Projets de loi de Finances.

Maintenant, des millions de Français vous attendent. La filière de la rénovation hérite d'une responsabilité majeure dans la réussite de nos objectifs climatiques en fournissant une offre de qualité, que ce soit pour les gestes simples, les bouquets de travaux ou les rénovations globales et performantes quand elles sont pertinentes.

...En œuvrant quotidiennement pour une meilleure performance énergétique de nos logements, vous êtes acteurs de la transition écologique, vous œuvrez pour le confort thermique de nos concitoyens et vous contribuez à la croissance économique de vos territoires. Nous avons pleinement confiance dans votre mobilisation, au sein de Symbiote, et dans vos structures, vous pouvez avoir confiance dans l'engagement de vos représentants et des institutions pour travailler à vos côtés. »

Discours de Jean-Charles Colas-Roy Député de l'Isère, spécialiste de la Transition Écologique au Parlement

Tout d'abord, permettez-moi de remercier les fondateurs de Symbiote :

Monsieur Édouard BARTHES,

Monsieur Bernard BOURIGEAUD,

Monsieur Éric BESSON,

Monsieur Fabio RINALDI,

Je souhaite également remercier les membres du Bureau et les organisateurs de cet événement qui nous ont tous réunis aujourd'hui au Pavillon Élysée.

Je tiens également à saluer l'ensemble des acteurs de la rénovation, artisans et chefs d'entreprise ici présents.

J'adresse un salut particulier à Christophe BORGEL qui vous accompagne. Permettez-moi également d'excuser la Ministre Emmanuelle WARGON qui regrette de ne pas pouvoir être là aujourd'hui.

Sachez que je suis très heureux d'être parmi vous et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion, en m'invitant à votre événement, de parler de rénovation thermique.

Ingénieur de formation, j'ai créé en 2004 une entreprise dans les économies d'énergie que j'ai eu le plaisir de diriger jusqu'en 2016. Je suis administrateur de l'ADEME où je représente le Parlement. Enfin, je suis référent Transition écologique au plan national pour La République en Marche.

Député de la deuxième circonscription de l'Isère et membre de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire à l'Assemblée nationale depuis presque 5 ans, je suis heureux d'avoir acté, aux côtés de mes collègues députés, et naturellement, d'Emmanuelle WARGON, la Ministre déléguée au Logement, des avancées majeures et inédites pour le secteur de la rénovation.

L'énergie est au cœur de nombreux sujets d'actualité :

- La hausse du prix des énergies fossiles ;
- Les stratégies énergétiques qui reposent sur la Feuille de route SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), sur les objectifs de réduction des émissions de GES à -40% d'ici 2030 (-55% pour l'UE), sur les politiques d'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments) ;
- L'importance du mix ENR-nucléaire : mix décarboné ;
- L'innovation : France 2030, développement de l'hydrogène, innovation dans les usages, les matériaux, etc ;
- L'électrification des usages : voitures électriques, réindustrialisation, hydrogène, vigilance sur l'effet rebond ;

Pour revenir sur le bâtiment et avant d'évoquer ensemble les principales mesures emblématiques de ces dernières années et de ces derniers mois, permettez-moi d'introduire mon discours en rappelant 4 chiffres.

1. 4,8 millions. En France, il reste 4,8 millions de passoires thermiques, c'est-à-dire 4,8 millions de logements dont le DPE se situe entre F et G et au moins autant de familles qui souffrent encore du froid et de factures énergétiques démesurées.
 - Précarité énergétique : 3,5 millions de ménages
2. 27%. Le bâtiment représente 27% des émissions de CO2 en France.
3. 45%. Il s'agit de l'énergie (finale) consommée en France et utilisée par le secteur du bâtiment, notamment en raison du chauffage.
4. 0. C'est le nombre d'émissions nettes que nous devons atteindre en 2050.

Le bâtiment représente donc une partie de l'équation que nous avons à résoudre vis-à-vis de nos émissions de GES, mais, c'est aussi, fort heureusement, une grande partie de la solution. Les émissions du secteur sont en diminution continue depuis 2015, avec une réduction significative de -3,4% entre 2018 et 2019.

Alors, afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements pour être au rendez-vous de nos objectifs climatiques et pour offrir un meilleur confort de vie à nos concitoyens, nous avons créé plusieurs dispositifs que vous connaissez, et introduit plusieurs échéances ambitieuses sur les 10 à 15 prochaines années.

Prenons le cas de MaPrimeRénov'. Créée en 2020, cette aide, plus simple, plus juste et plus efficace permet d'accompagner tous les ménages dans leurs travaux de rénovation que ce soient les propriétaires bailleurs, les propriétaires occupants et même les copropriétés. Il s'agit d'un dispositif ouvert à tous, qui n'est pas réservé qu'aux ménages modestes et qui se veut beaucoup plus fort socialement que le CITE. Il est simple et concentré sur les actions les plus vertueuses.

Il s'agit d'une réelle réussite dont nous pouvons tous nous féliciter. Grâce à cette aide, nos concitoyens sont au rendez-vous de la rénovation énergétique. Alors que nous visions 400 000 dossiers déposés pour 2021, nous avons désormais dépassé les 500 000 demandes et nous nous fixons même un nouvel objectif de 800 000 dossiers pour cette année.

En plus de cet accompagnement sans précédent, nous avons établi des obligations légales très ambitieuses dans la loi Climat et Résilience adoptée cet été.

Par étapes :

- Le gel de l'augmentation des loyers des logements les plus énergivores, à compter de 2023 ;
- L'interdiction progressive de la location de ces « passoires énergétiques » à compter de 2025 ;
- L'obligation de réaliser des audits et des plans pluriannuels de travaux dans les copropriétés ;

Concernant les Certificats d'Économies d'Énergie, le Gouvernement a officialisé, en juin dernier, le lancement de la cinquième période qui devrait débuter en janvier 2022 pour se terminer fin 2025.

En définissant le volume d'obligation des vendeurs d'énergie pour les quatre prochaines années, le texte fixe leur part d'investissement, soit près de 5 milliards d'euros annuels sur 4 ans, dans les travaux d'économies d'énergie.

Avec ce nouveau décret, les travaux d'isolation partiels, tels que l'isolation des combles à 1€, n'y sont plus éligibles. En revanche, les bonifications qui persistent récompensent la qualité des travaux et donc les économies d'énergie réelles. Ainsi les investissements dans la rénovation globale ou performante consistant à réaliser simultanément plusieurs gestes de rénovation (isolation des murs, des combles, installation d'un équipement de chauffage performant...) recevront plus de certificats que s'ils étaient réalisés séparément. La pérennisation de ce dispositif est une excellente nouvelle pour la montée en puissance de la quantité et de la qualité des travaux de rénovation et donc de votre activité.

Je sais que c'est un sujet qui nourrit les débats et le Ministère sera ouvert à échanger avec vous et à comprendre vos problématiques. Mais la qualité et le caractère profond des rénovations à effectuer sont des challenges que nous devons collectivement relever.

A cela s'ajoute les 6,7 milliards d'euros du Plan de relance en faveur de la rénovation thermique des bâtiments, qui sont indépendants des 2 milliards d'euros que nous ajoutons pour la pérennisation du dispositif MaPrimeRénov' sur l'année 2022 et qui viennent compléter les 2 milliards d'euros que nous avons déjà engagés, l'année dernière, dans le cadre du Projet de loi de finances.

Ces mesures sont aussi inédites que l'enjeu qui est de taille. C'est pourquoi, quelle que soit l'issue de l'élection présidentielle en avril prochain, il est à mes yeux indispensable de continuer, sans relâche, l'accompagnement des ménages, de la filière, des artisans et des entreprises dans cette stratégie de massification des rénovations.

Car derrière les engagements pris, les objectifs ambitieux qui ont été fixés et les soutiens financiers qui ont été déployés, il y a une réalité de terrain que vous connaissez : le manque de matières premières dû à la reprise économique mondiale, les difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée alors que la charge de travail augmente, sans oublier la lutte contre les escroqueries et les malfaçons, autant d'enjeux qu'il est important de traiter.

Ainsi, pour sécuriser la réussite de cette trajectoire ambitieuse de rénovation thermique des logements, il nous faudra veiller à l'amélioration de 3 points essentiels :

- La massification de la formation
- La massification de l'accompagnement et de la coopération
- La massification des contrôles pour garantir les économies d'énergie

La massification de la formation : qui se décline en plusieurs enjeux dont l'attractivité de la filière, l'embauche de main d'œuvre qualifiée, en particulier de nos jeunes, et l'augmentation des artisans disposant du label RGE.

La massification de l'accompagnement et de la coopération permettra aussi de créer un réseau solide d'acteurs et de rendre ces démarches, fluides, rapides et indolores, pour les ménages. Il faudra être encore plus capable que par le passé de travailler en réseau et en groupement d'entreprises. C'est un défi pour la profession.

La massification des contrôles, bien sûr, car il y a un enjeu majeur à garantir un gain de performance énergétique aux ménages qui s'engagent dans ces travaux, souvent longs et coûteux. Ces contrôles seront aussi les garants du respect de nos objectifs en matière de réduction de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, le Gouvernement a lancé, début janvier, la Task Force Sichel dirigée par Olivier Sichel, directeur général de la Caisse des Dépôts et composée de représentants d'entreprises, d'institutions publiques, de collectivités, d'opérateurs actifs dans l'accompagnement de la rénovation et de certains parlementaires dont je faisais partie.

Cette Task Force avait pour mandat de faire émerger un modèle de massification d'offres de rénovation globale des passoires énergétiques et de trouver les voies d'amélioration à leur déploiement.

Je suis heureux de constater qu'à l'issue de cette Task Force, 3 leviers d'action ont été identifiés et sont déjà en cours de mise en place par le Gouvernement et l'administration, en particulier grâce à la loi Climat et Résilience, votée au Parlement.

Premièrement, nous avons voté la création d'un accompagnateur Rénov' à travers le déploiement d'un réseau harmonisé de guichets sur nos territoires. La réalisation de la rénovation est donc encadrée et effectuée soit par des opérateurs agréés, soit par des structures porteuses du guichet du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat, le SPPEH. Les aides telles que MaPrimeRénov' ou celles de l'Anah seront donc progressivement conditionnées à un suivi des ménages par un accompagnateur Rénov' agréé.

La deuxième avancée, il s'agit du « prêt avance rénovation ». Avec MaPrimeRénov', le reste à charge pour un ménage modeste s'élève encore à 25 % et pour un ménage très modeste à 10 %. Alors, pour accompagner les ménages et les inciter à engager les travaux ambitieux, le prêt avance rénovation a été adopté. Deux établissements ont déjà annoncé qu'ils commercialiseront le nouveau prêt en janvier prochain : La Banque Postale et le Crédit Mutuel. Le prêt avance mutation constitue donc une très belle avancée au service des ménages qui ne peuvent s'endetter pour effectuer les travaux.

La troisième et dernière avancée qui nous permettra d'aller encore plus loin dans la massification des rénovations, est la mise en place de la plateforme « Mon accompagnateur rénov' ». Elle facilitera les démarches administratives notamment le financement et l'organisation des travaux. Soyez donc vigilants au bon référencement de vos entreprises.

Autant de mesures, qui, j'en suis sûr, nous donnent les moyens de réussir ce défi au service du climat, au service du pouvoir d'achat des ménages, et au service de l'économie locale. Nous avons posé toutes les bases de la massification : MaPrimeRenov', la cinquième période des CEE, la récente loi Climat, ou encore les décrets tel que le décret tertiaire pour les bâtiments de bureaux, et bien sûr, la pérennisation dans les aides allouées à la rénovation dans les Projets de loi de Finances.



Maintenant, des millions de Français vous attendent. La filière de la rénovation, que vous représentez aujourd'hui, hérite donc d'une responsabilité majeure dans la réussite de nos objectifs climatiques en fournissant une offre de qualité, que ce soit pour les gestes simples, les bouquets de travaux ou les rénovations globales et performantes quand elles sont pertinentes.

En œuvrant quotidiennement pour une meilleure performance énergétique de nos logements, vous êtes acteurs de la transition écologique, vous œuvrez pour le confort thermique de nos concitoyens et vous contribuez à la croissance économique de vos territoires. Nous avons pleinement confiance dans votre mobilisation, au sein de Symbiote, et dans vos structures, vous pouvez avoir confiance dans l'engagement de vos représentants et des institutions pour travailler à vos côtés.

Je vous remercie.